



## Conseil pour mon droit parental

Par **cynilan**, le **23/07/2013** à **14:48**

Bonjour, je suis maman de 2 garçons de 6ans et demi et de 14mois. Leur papa a quitter notre domicile le 15 fevrier 2013 pour partir vivre avec une autre femme à 20km de chez nous, depuis ce jour il n'assume pas ses enfants financierement et pour le reste, il n'as jamais été a aucune reunion d'ecole, ou tout simplement rencontré la maitresse alors que notre fils es passé par un moment difficile et qu'elle voulais nous rencontré, et n'as jamais rencontré la nourisse de notre dernier en 8mois. Enfin il estime que ses seul droit son de versé une pension qui soi dit en passant n'en verse aucune!!! Je touche l'ASF depuis le mois de mars, nous passons au tribunal le 15 octobre 2013.

Sinon de mon coté j'ai demenagé a 200km de chez lui, je suis a la recherche d'un emploi je suis parti vivre avec un homme que j'ai rencontré 2 mois après notre rupture je suis parti vivre près de lui pour qu'il puisse nous aidé a passé cet mauvaise passe et quitter toutes les personnes mauvaise de notre entourage, mais bien evidement aussi parce que c'est mon nouveau conjoint, nous avons inscrit mon ainé à l'ecole...Depuis qu'il es parti il a les enfants tout les 15 jours ca se passe plutot bien seulement je refuse de lui amené les enfants c'est lui qui fai les trajet étant donné qu'il ne me verse rien financierement j'estime qu'il peu au moin faire ca.

Pour les vacances d'été nous avons planifier de les avoir 15 jours chacun, là il son chez lui et il refuse de me les ramener dimanche, il me menace de les garder, et meme de prendre leur garde, certain soir il coupe son telephone pour pas que je puisse leur parler. Aussi il n'a pas le permis et a tout de meme une voiture et prend mes enfants avec lui plusieurs foi je lui ai dit que je ne voulais pas, je l'ai meme denoncé a un ami gendarme qui a signalé sa voiture au gendarmerie autour de chez lui mais pour le moment il ne l'on pas chopé et surtout il n'y a rien d'officiel, je n'ai aucune preuve pour signalé a la gendarmerie, sauf un sms d'une amie qui l'a vu, je me sent impuissante et mes enfants son en danger, que puis je faire???

Ce que j'aimerais savoir c'est quel son mes droits avant le tribunal?? il peu les garder sans

que je puisse faire quoi que ce soit? et au tribunal comment je doit procéder pour avoir leur garde et qu'il les ai que 2 WE dans le mois? Et financièrement j'ai tte les dettes qu'on avait en commun a mon nom il refuse de les payer et ce que je pourrais être remboursée?

N'hésitez pas à me poser des questions je ne suis pas rentré dans les détails la situation est très complexe.

Merci d'avance.

Par **Marion3**, le **23/07/2013** à **17:50**

Bonjour,

Êtes-vous mariée avec le père des enfants ou pas (comme j'ai l'impression).

Pour l'instant le père a les mêmes droits que vous vis-à-vis des enfants.

Ce n'est pas obligatoire, mais je vous conseille vivement un avocat .

Vous avez droit à l'Aide Juridictionnelle.

Allez au greffe du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre domicile pour demander la liste des avocats acceptant l'Aide Juridictionnelle et vous contactez très rapidement un des avocats de la liste.

Cdt

Par **cynilan**, le **23/07/2013** à **18:52**

non nous n'étions pas mariés. j'ai pas droit à l'aide juridictionnelle je suis au chômage que depuis 3 semaines en tant normal je gagne bien ma vie!!!

Merci de votre réponse

Par **Marion3**, le **23/07/2013** à **21:34**

Voyez un avocat et venez lui expliquer votre situation.

Cdt